

# « Débroussailler, c'est un acte citoyen »

Nettoyer autour de sa maison est une obligation. Mais les communes, administrations et pompiers voient bien que cela n'est pas toujours le cas. À Pianottoli, on fait de la pédagogie autour du plan communal de débroussaillage pour limiter les dégâts en cas d'incendie.

Sur l'écran, deux cartes de Pianottoli-Caldarelo, plus précisément de son bord de mer. Elles ont été réalisées à un an d'intervalle, montrent les points sensibles quant au débroussaillage. « *Ce qui est positif, c'est qu'en ayant sensibilisé la population à cette question, nous avons désormais beaucoup plus de zones nettoyées. Mais il reste encore du travail à accomplir* », remarque Paul Quilichini, premier adjoint, accompagné de Francis Kosciolok, agent de l'office du développement agricole et rural de la Corse (Odarc).

Comme toutes les communes de l'île, Pianottoli est confrontée au risque incendie, qui se voit considérablement décrier quand les parcelles sont entretenues.



La carte de débroussaillage de Pianottoli évolue dans le bon sens, constate Paul Quilichini et Francis Kosciolok. S.O.

Mais pour cela, les habitants doivent jouer le jeu, en particulier dans les zones rurales et semi-rurales, et respecter les obligations légales de débroussaillage (OLD), qui les contraignent à réaliser l'opération sur une profondeur de 50 mètres autour de leur habitation.

## Cartographier les risques pour les prévenir

« *Il n'y a rien de mieux que les OLD pour assurer la sauvegarde des personnes et*

*des biens. Cela permet la continuité des combustibles pour diminuer l'intensité des incendies autour de tous les bâtis* », martèle le commandant Dominique Canale, responsable du groupement gestion des risques au service d'incendie et de secours de Corse-du-Sud (Sis 2A).

Aux habitants, donc, de respecter l'obligation et aux communes de faire en sorte qu'elle soit appliquée. « *Dès janvier 2021, nous avons dé-*

*libéré pour nous doter d'un plan communal de débroussaillage. Nous avons donc commencé à travailler avec différents partenaires institutionnels - ONE, pompiers, Draaf, Girtec, DDT, Odarc - pour déterminer les zones prioritaires, établir une cartographie des risques et trouver les moyens de les réduire au maximum* », commente Paul Quilichini, dont la commune a développé ses poteaux incendie, actuellement au nombre de 28, « *et 20 nouveaux sont budgétisés* ».

Sur la zone littorale de Pianottoli, le premier état des lieux réalisé par l'Odarc

fait état de 290 habitations sur une superficie totale de 237 hectares, et 85 % des propriétaires en non-conformité avec les OLD. « *Un recommandé a été envoyé à chacun, accompagné d'une cartographie personnalisée pour cerner les parcelles à nettoyer* ». En avril dernier, le pourcentage de non-conformité était tombé à 47 %. Une « *bonne nouvelle, mais pas encore suffisante* », juge Paul Quilichini.

## « Pas de dégâts quand les obligations de débroussaillage sont respectées »

Parmi les propriétés non conformes, se trouvent notamment celles en indivision, « *avec la difficulté de joindre tous les coindivisaires pour que la mise en conformité soit réalisée en totalité* ». Reste également à convaincre les plus récalcitrants ou ceux qui sont absents sur de longues périodes, de résidences secondaires. « *Ils ont reçu un nouveau recommandé, rappelant leurs obligations, et indiquant que des contrôles vont être effectués par des agents assermentés* ».

Les pompiers, eux, re-

grettent que « *la population sédentaire, de manière générale, ne soit pas assez sensibilisée* », et mettent en avant les bons gestes à adopter en cas d'incendie : « *Rester confiné dans un bâti qui a été protégé par le débroussaillage, reste le meilleur moyen de se protéger. Il faut, si on peut, arroser volets et terrasses en bois, remplir baignoires et seaux... Quand il y a des accidents, c'est parce que les gens essaient de fuir. Nous n'aurons jamais assez de camions pour protéger chaque habitation. Assurer la défendabilité de son bien, c'est mettre tout le monde en sécurité, y compris les pompiers. Débroussailler, c'est un acte citoyen* », affirme le commandant Canale.

L'officier rappelle aussi que « *dans les gros incendies de Coti en 2003, Tavaco en 2009, Sari-Solenzara ou Punta d'Arasu en 2015, aucune habitation n'a été détruite ou endommagée quand les OLD avaient été respectées* ».

Rappeler aussi que l'interdiction d'écobuage court jusqu'au 30 septembre. Et que certaines communes, comme Pianottoli, mettent à disposition des broyeurs de végétaux.

SANDRINE ORDAN  
sordan@corsematin.com